

## Les symboles de la République française

Surligne les symboles cités dans la Constitution de 1958 et reporte-les dans le tableau ci-dessous.

### Extrait de la Constitution de la Vème République, octobre 1958

« Article 2 : La langue de la République est le français. L'emblème national est le drapeau tricolore, bleu, blanc, rouge. L'hymne national est *La Marseillaise*. La devise de la République est « Liberté, Égalité, Fraternité ». Son principe est : gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple. »

Le symbole		Quel est-il ?	Son histoire ?	Lieu, support d'expression
	L'emblème national	Le drapeau tricolore	Né en 1789, les couleurs de Paris (le bleu et le rouge ) entourent la couleur du roi (le blanc)	Bâtiments publics, cérémonies, sport...
	La fête nationale	Le 14 juillet	Ce jour commémore la prise de la Bastille (contre l'arbitraire royal) en 1789 et la fête de la Fédération en 1790.	Férié, fête populaire, défilé militaire, feux d'artifice,...
	L'hymne national	La Marseillaise	Chant guerrier et patriotique écrit par Rouget de Lisle en 1792 : les révolutionnaires français combattent les monarchies européennes. Chant repris par les Fédérés de Marseille lors de la prise des Tuileries le 10 août 1792.	Cérémonies, sport, rencontres...
	La devise	Liberté, Égalité, Fraternité	Elle représente les valeurs de la République, l'idéal que la nation doit visé. Ces valeurs sont dans les débats révolutionnaires.	Bâtiments publics, monnaies, timbres,...
	L'allégorie de la République	Marianne	Elle représente la République. Elle est coiffée du bonnet phrygien (coiffe portée par les esclaves affranchis sous l'empire romain)	Bâtiments publics, monnaies, timbres, documents, ...